

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

Séance du 17 novembre 2009

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) M. BARRON, M. BERTHIER, M. BON, Mme CHATILLON, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, Mme LE GRAND, Mme METGE, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (5) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par M. BERTHIER), M. EL HASSOUNI (représenté par M. BON), M. GOUDEAU (représenté par Mme GINDRE), Mme REVEL (représentée par Mme METGE).

Membres excusés : (3) Mme CAZENAVE, Mme ROLLIN, Mme TOLLOT.

Date de convocation : 10 novembre 2009

Délibération n° : 71-2009

Objet : Tarification des services de maintien à domicile

Actualisation des seuils de tranches de revenus fiscaux de référence

La tarification des services de maintien à domicile est basée sur le revenu fiscal de référence selon 5 tranches de revenus, depuis 2006.

En 2009, une 6<sup>ème</sup> tranche a été créée afin de scinder une tranche trop importante, mais les seuils des autres tranches n'ont pas été modifiés. Selon la procédure annuelle, une régularisation des dossiers est nécessaire au 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Or après analyse des premiers documents reçus, il s'avère que 8 % des bénéficiaires changeraient de tranches uniquement par effet de seuil, payant ainsi leurs prestations plus chères. Les usagers bénéficiaires des tranches inférieures devraient supporter une dépense supplémentaire allant jusqu'à 1,42 €/repas, pour moins de 70 € d'augmentation de leur revenu fiscal de référence.

C'est pourquoi afin que le tarif facturé demeure adapté aux revenus, les membres du Conseil d'administration :

- autorisent l'augmentation de l'ensemble des seuils des tranches de revenus fiscaux de référence de 1 % au 1<sup>er</sup> janvier 2010,
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DAGL : 1

DRPA : 1

Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 4 DEC. 2009



Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

**PUBLIÉ LE 18 NOV. 2009**